

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 novembre 2021

Délibération N°12 du 22 novembre 2021

Date de convocation **Etaient présents : (18)**

16.11.21

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,
Pascal Ancelot, Benoît Boudet, Agnès Corruble, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani,
Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Etaient Excusés : (5)

Emmanuelle Duplessis Yaha ayant donné délégation à Patrick Jouen, , Mickaël Lefevre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul.

Secrétaire de séance : Dominique Paul

Ecole Elémentaire

Classe de découverte : demande de subvention

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Christine Delcroix, Adjointe au Maire

Rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité d'Arques la Bataille d'accompagner les projets pédagogiques de nos écoles dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une présentation par les équipes pédagogiques et ont été validées par les instances de l'éducation nationale et de la municipalité.

Rappelle que 42 enfants de l'école élémentaire d'Arques la Bataille partent du 14 au 22 janvier en classe de neige à Orcières « La Couronne de l'Ours » Hautes Alpes.

Rappelle que la classe de neige a pour objectif de faire découvrir aux enfants la montagne ainsi que la pratique des sports d'hiver : découverte de la faune et la flore locale et pratique de la glisse.

Rappelle que le coût du séjour s'élève à 630 € par enfant, soit un coût total de 26.460,01 €.

Rappelle qu'il est possible pour une collectivité de moins de 5.000 habitants de solliciter le concours du Département sachant que le taux d'intervention est de 4 € par jour et par élève pour les écoles en Réseau d'Education Prioritaire.

Entendu l'exposé ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- ✓ de solliciter une aide financière du département de Seine-Maritime pour l'organisation d'une classe de neige à Orcières.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Séance du 22 novembre 2021 - Page 1 sur 1

